

AUTORISATION DES PERSONNES PHOTOGRAPHIÉES

Si une ou plusieurs personnes apparaissent sur l'une de vos photos, vous devez remplir la partie ci-dessous, ceci afin de se conformer à la loi concernant l'utilisation de l'image d'une personne, en regard du droit à l'intégrité de celle-ci. Dans le cas d'une personne âgée de moins de 18 ans, la signature du parent ou tuteur est requise.

Je, soussigné(e), _____ autorise
(nom en lettres moulées)
_____ et la municipalité de Saint-Alexis-des-
(nom du photographe)

Monts à utiliser les photographies _____ prises de moi
(nom(s) ou numéro(s) de la (des) photo(s) numérique(s))

ou de _____
(nom de la personne de moins de 18 ans dont vous êtes le parent ou le tuteur légal)

pour le calendrier municipal et/ou autres outils de communications de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts (publications, site Internet, médias sociaux, enseignes électroniques, etc.) et articles promotionnels, et ce, sans rémunération.

Signature : _____ Date : _____

Prière de retourner cette autorisation signée :

par courriel (document numérisé): jlachance@saint-alexis-des-monts.ca

ou par télécopieur au : 819-265-2481 ou

par la poste à :

Concours de photos / Calendrier municipal

101, Hôtel-de-Ville

Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0